

Clos de Kerpont (du)

Preuves de noblesse pour la Petite Écurie (1727)

Charles d'Hozier, généalogiste du roi, dresse le procès-verbal des preuves de noblesse de Nicolas, fils de François du Clos, seigneur de Kerpont, et d'Anne-Christine de Martigni, admis page de la Petite Écurie du roi, le 8 avril 1727.

Bretagne et Lorraine, avril 1727

Preuves de la noblesse de Nicolas du Clos de Kerpont, agréé pour estre élevé page du roi dans sa Petite Écurie sous la charge de monsieur le marquis de Béringhen, premier écuyer de Sa Majesté.

D'or à un chevron de gueules surmonté à la pointe d'une étoile de mesme à six rais, et accompagné de trois coquilles de sable deux posées en chef et l'autre à la pointe de l'écu. Casque de profil.

I^{er} degré - Nicolas du Clos du Kerpont, 1711.

Extrait du registre des batesmes de la paroisse de Notre Dame de la ville de Nanci, en Lorraine portant que Nicolas, fils de Jean François du Clos, ecuyer, seigneur du Kerpont, et de damoiselle Anne-Christine de Martigni sa femme, naquit le treize et fut batisé le quatorziesme jour du mois de septembre de l'an mil sept cent onze. Cet extrait delivré le seiziesme jour du mois d'aoust de l'an mil sept cent vingt, signé Rouzeau, curé de l'église de Notre Dame à Nanci et legalisé.

II^e degré, père et mère – François du Clos, seigneur du Kerpont, Anne Christine de Martigni sa femme, 1706. *D'or à un sautoir de gueules accompagné au chef et à la pointe de deux testes de lions d'azur une dans chaque canton, et en flanc de deux testes de léopard aussi d'azur dans chaque flanc.*

Contract de mariage de François du Clos, ecuyer, seigneur du Kerpont, capitaine de grenadiers dans le régiment de Roussille, et fils d'Yves du Clos, vivant ecuyer, sieur dudit lieu du Kerpont, et de damoiselle Anne Cambrai sa femme, acordé le vingt septiesme jour



■ Source : Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, Français 32114, no 27, folio 59.

■ Transcription : **Armand Chateaugiron** en janvier 2021.

■ Publication : www.tudchentil.org, avril 2021.

du mois d'octobre de l'an mil sept cent six avec damoiselle Anne-Christine de Martigni, fille de Joseph de Martigni, ecuyer, sieur de Batelmont, major de cavalerie du rgiment de Montrevet, et de damoiselle Anne-Caterine Gaillard. Ce contract passé devant Cuni, tabellion à Marsal.

Arrest de la cour des aides à Paris rendu le vingtiesme jour du mois de février de l'an mil sept cent dix sept par lequel François du Clos du Kerpont, capitaine des grenadiers dans le régiment de Roussille, est déclaré noble et issu de noble race, en conséquence des titres qu'il avoit produits pour le justifier. Cet arrest signé d'Olivier.

Extrait du regitre des batesmes de la paroisse de Saint Germain de la ville de Rennes, portant que François, fils d'Yves du Clos, ecuyer, sieur du Kerpont, et de damoiselle Anne Cambai, sa femme, naquit et fut batisé le premier jour du mois d'avril de l'an mil six cent soixante dix huit. Cet extrait délivré le vingtiesme jour du mois de mars de l'an mil sept cent onze, signé Rufflé, curé de l'église de Saint Germain à Rennes, et légalisé.

[folio 59v] III^e degré, ayeul – Yves du Clos, seigneur du Kerpont, Anne Cambrai sa femme, 1677. *D'or parti d'azur.*

Extrait du regitre des mariages célébrés dans l'église de Saint Germain de la ville de Rennes portant qu'Yves du Clos fut marié dans ladite eglise avec Anne Cambai le vingt cinquiesme jour du mois de février de l'an mil six cent soixante dix sept. Cet extrait délivré le vingt sixiesme jour du mois de janvier mil sept cent dix sept, signé Ribot, curé de ladite eglise de Saint Germain à Rennes, et légalisé.

Vente faite le vingt cinquiesme jour du mois de janvier de l'an mil six cent soixante quatorze par Yves du Clos, à Olivier du Clos son frère ainé, ecuyer, seigneur du Bois Heulin, de toute la part qui lui revenait dans les biens d'André du Clos, vivant ecuyer, sieur dudit lieu du Bois Heulin, et de damoiselle Anne de Calmesnil sa femme, leurs père et mère, moyennant la somme de quinze cens livres dont ledit Yves du Clos avoit besoin pour lever une compagnie de cavalerie.

Extrait du regitre des batesmees de la paroisse de la Goulafrière au diocese de Lizieux portant qu'Yves, fils de noble André du Clos, ecuyer, seigneur du Bois Heulin, et de damoiselle Marie de Calmesnil, sa femme, naquit et fut batisé le quinziesme jour du mois de juillet de l'an mil six cent quarante six. Cet extrait délivré le septiesme jour du mois de mai de l'an mil sept cent



vingt un, signé de Longchamp, curé de l'église de la Goulafrière, et légalisé.

IV^e degré, bisayeul – André du Clos seigneur du Bois Heulin, Anne de Calmesnil sa femme, 1619. *D'azur à une fasce d'or ondée accompagnée de trois coquilles d'argent posées deux en chef et l'autre à la pointe de l'écu.*

Contract de mariage d'André du Clos ecuyer fils de Richard du Clos ecuyer et de damoiselle Marie d'Aché, sa femme, acordé avec damoiselle Anne de Calmesnil, le treiziesme jour du mois d'octobre de l'an mil six cent dix neuf. Ce contract passé devant les tabellions du lieu de Champosou, diocèse de Seez, et election d'Argentan.

Jugement rendu le dixiesme jour du mois de juin de l'an mil six cent soixante six par M. de Marle, maitre des requestes et comissaire departi dans la généralité d'Alençon, par lequel il estime qu'André du Clos ecuyer sieur du Bois Heulin, demeurant dans la paroisse de la Goulafrière, election de Bernai, et fils de Richard du Clos, ecuyer, [folio 60] et de damoiselle Marie d'Aché, sa femme, doit estre maintenu dans la possession de sa noblesse, en conséquence des titres qu'il avoit representés pour la justifier depuis l'an mil cinq cent. Ce jugement signé de Marle.

V^e degré, trisayeul– Richard du Clos, sieur du Mesnil Renard, Marie d'Aché, sa femme, 1587. *D'or à trois chevrons de gueules.*

Contract de mariage de Richard du Clos, ecuyer, fils de noble Roger du Clos, ecuyer, sieur du Mesnil Renard, et de damoiselle Anne de Vernois, sa femme, acordé avec damoiselle Marie d'Aché le quatriesme jour du mois d'octobre de l'an mil cinq cent quatre vingt sept. Ce contract passé devant les tabellions de Montreuil.

Cession d'héritages faite le troisesme jour du mois de décembre de l'an mil cinq cent soixante quatorze par Richard du Clos, ecuyer, à Nicolas du Clos son frère ainé, ecuyer, sieur du Mesnil-Renard, tous deux héritiers de Roger du Clos leur père, vivant ecuyer. Cet acte reçu par les tabellions de Montreuil.

Nous, Charles d'Hozier, conseiller du roi, ecuyer, généalogiste de sa maison et de ses écuries, garde de l'armorial général et juge d'armes de France, et chevalier de la religion et des ordres nobles et militaires de Saint Maurice et de Saint Lazare de Savoie,

Certifions au roi et à messire Henri-Camille de Beringhen, premier ecuyer de Sa Majesté et mestre de camp d'un régiment de cavalerie, que Nicolas du Clos – du Kerpont a la noblesse nécessaire pour estre admis au nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans sa Petite Ecurie, comme il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressée à Paris le mardi huitiesme jour du mois d'avril de la présente année mil sept cent vingt sept.

[Signé] d'Hozier.